

Paris, le 29 mars 2020

Information Coronavirus n°13

Le Premier ministre et le Ministre des solidarités et de la santé ont fait une conférence de presse commune ce samedi 28 mars 2020 pour faire un point de la situation.

Il a été rappelé que **le Covid-19 était dangereux car :**

- **Très contagieux** : une personne infectée peut en contaminer entre 2 et 3 autres et environ 15% des personnes asymptomatiques entraînent des complications ;
- **Le virus frappe les personnes âgées et les plus fragiles mais il n'épargne pas les plus jeunes.**

Ils ont également fait un point sur les grands enjeux auxquels nous sommes actuellement confrontés.

- **D'un point de vue humain : La réserve sanitaire s'enrichit chaque jour de 1.000 soignants supplémentaires.** On compte aujourd'hui 40.000 réservistes contre 22.000 au début du mois de mars 2020.
- **D'un point de vue matériel :**
 - Il faut assurer l'approvisionnement en médicaments, car il y a une augmentation massive de la consommation des produits liés à la réanimation, jusqu'à 2.000% pour certains produits ;
 - Nous avons mis en place un plan d'action national pour faire face à l'urgence : renforcement des approvisionnements avec les industriels, allocation des produits entre les régions, identification des alternatives, optimisation des pratiques...

Les moyens nationaux ont été optimisés et permettent :

- L'augmentation des capacités de réanimation ;
- L'augmentation des équipements et des renforts humains ;
- Le transfert des malades.

Concernant la protection des soignants, la question des masques est essentielle. Nous détenons un stock national de 117.000 millions de masques chirurgicaux, or en période d'épidémie nous devons faire face à une augmentation massive des besoins pour les professionnels de santé (consommation de masques hebdomadaire de 40 millions).

Afin de mettre à niveau notre stock de masques, nous avons pris les mesures suivantes :

- Production multipliée par 3 grâce à nos producteurs nationaux ;
- Augmentation continue de nos capacités de production nationale ;
- Mise en place de réquisitions ;
- Achats de plus d'un milliard de masques à l'étranger.

Notre stratégie en matière de test a évolué :

- Nous allons passer de 5.000 tests PCR par jour, à 50.000 tests PCR par jour d'ici fin avril 2020 ;
- Nous avons passé une commande de 5 millions de tests ;
- Les tests sont plus rapides avec un rendu de résultats en quelques minutes (30 min maximum) ;

Enfin il a été rappelé qu'à ce jour, aucun traitement spécifique n'avait fait ses preuves formellement. 13 études cliniques sont en cours et 16 sont à venir. 7 traitements sont actuellement étudiés.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Nice Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes et l'ensemble des collectivités du département (la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté de Communes Alpes Azur et la Communauté d'Agglomération Pays des Paillons) **ont lancé, ensemble, le déblocage d'un fonds d'urgence exceptionnel.**

La CCI Nice Côte d'Azur, la CMAR PACA et la Chambre d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur sont ainsi les référents pour gérer les demandes de leurs ressortissants et les attributions de fonds en fonction des critères définis.

Les entreprises pourront faire une demande de prêt à taux zéro avec un différé de 18 mois.

Les critères (non exhaustifs) s'appliquant à ce jour sont :

- Les entreprises situées dans les Alpes-Maritimes avec un Chiffre d'Affaires de moins de 2M d'€ et moins de 20 salariés ;
- Les entreprises à jour de leurs cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019 ;
- Les entreprises ayant subi une perte d'au minimum 50 % de leur chiffre d'affaires sur 1 mois à compter de janvier 2020 par rapport à la même période N-1 et N-2

Les entreprises pourront bénéficier d'un prêt minimum de 4.000 € pouvant aller jusqu'à 10.000 € maximum, en fonction de leur situation.

Le guichet unique CCI Nice Côte d'Azur peut être contacté par les entreprises :

- Par téléphone au : **04 93 13 75 73**
- Par courriel : allocci@cote-azur.cci.fr
- Site web sur le soutien apporté par notre CCI aux entreprises et le lien vers le kit de renseignements sur toutes les mesures mobilisables : <https://www.cote-azur.cci.fr/coronavirus-covid19-les-mesures-daccompagnement-pour-les-entreprises-impactees/>

Bien que sa permanence parlementaire soit fermée jusqu'à nouvel ordre, Alexandra VALETTA-ARDISSON rappelle que son équipe parlementaire est en télétravail et continuera de répondre à vos sollicitations.

Pour nous contacter par mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Pour nous téléphoner : 01.40.63.04.06 ou 04.93.16.24.03

Pour suivre notre actualité :



@A_Ardisson



@aardisson

alexandra-valetta-ardisson.fr

Alexandra VALETTA-ARDISSON
Députée La République En Marche des Alpes-Maritimes

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

COVID-19

Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades



@A_Ardisson



@aardisson

alexandra-valetta-ardisson.fr

alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr